



# POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES MARCHES PUBLICS



**KHAY SAMI**  
INGENIEUR GENERAL  
DIRECTEUR DES MARCHES ET DES  
ENTREPRISES SOUS TUTELLE

**REUNION DES DIRECTEURS REGIONAUX-TUNIS 04-11-2021**

**PRINCIPES DE  
BASE POUR LA  
BONNE  
GOUVERNANCE  
DANS LES  
MARCHES  
PUBLICS**

**Respect des principes  
fondamentaux :**

**La concurrence**

**Liberté d'accès à la  
commande publique**

**Egalité de traitement  
des candidats**

**Transparence et l'intégrité  
des procédures**

**Règles de bonne gouvernance:**

**EFFICACITE ET EFFICIENCE**



## **LES PRINCIPAUX OUTILS DE LA BONNE GOUVERNANCE**

**PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES  
MARCHES (PPM)**

**TUNEPS**


**GESTION DES RISQUES DES MARCHES  
PUBLICS**

# PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

## Objectifs du PPM

**L'élaboration du PPMP vise les objectifs suivants:**

- **Bon agencement des besoins par ordre de priorité évitant le recours abusif aux marchés de gré à gré liés à l'urgence de la dépense;**
- **Promotion de la transparence et de la concurrence à travers la publication du PPMP;**
- **Bons allotissements ou regroupements assurant l'efficacité et des économies d'échelle au niveau de la commande publique;**
- **Un bon outil de gestion (Etablissement des priorités et identification des chemins critiques).**


- 
- **Supervision de la progression générale du PPM servant comme tableau de bord pour le décideur;**
  - **Bonne estimation de la charge de travail (nombre de contrats attendus, sollicitation des membres des commissions, durée estimée de chaque marché).**
  - **Tenir les parties prenantes informées des opportunités d'affaires offertes par le projet, de manière à promouvoir la concurrence.**

- \* Il est primordial de respecter en tant que possible les différentes dates de passation des marchés**
- \* Opter systématiquement à l'actualisation du PPM dans le cas de modifications éventuelles des dates,**
- \* Instaurer une évaluation semestrielle du respect du PPM ,**

# TUNEPS

## Objectifs de TUNEPS

- **Accroître à la fois la transparence, l'efficacité et l'accès général aux opportunités de passation de marchés.;**
- **Faciliter l'échange instantané entre les fournisseurs et les acheteurs;**
- **une meilleure traçabilité et accessibilité.;**
- **Réduction de la durée des procédures et réduction des coûts;**
- **Le système de passation électronique des marchés publics augmente la confidentialité et la sécurité des transactions.**

- 
- **L'obligation pour les acheteurs publics d'utiliser TUNEPS pour le lancement des appels d'offres;**
  - **L'obligation pour les acheteurs publics d'utiliser SHOPPING MALL pour les achats hors marchés;**
  - **Nécessité d'améliorer en permanence certaines fonctionnalités et la convivialité pour renforcer l'actuelle plate-forme de passation électronique des marchés publics en sollicitant les commentaires des utilisateurs;**
  - **Une étude est en stade de finalisation pour adapter TUNEPS aux procédures de passation des marchés selon les directives des bailleurs de fonds;**



# STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES DANS LES MARCHES PUBLICS

## Le Pourquoi?

**Les marchés publics constituent un pilier fondamental de la Gouvernance stratégique,**

**La passation efficace et efficiente des marchés publics domaine à hauts risques dus aux montants importants en jeu et l'interaction entre différents intervenants nécessite l'instauration d'un système structuré de gestion des risques pouvant surgir au niveau des différentes étapes de passation,**

**L'élaboration d'une cartographie des risques et l'évaluation du degré de criticité de ce risque et le traitement de ce risque sont les fondamentaux de cette stratégie,**



# STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES DANS LES MARCHES PUBLICS

## OBJECTIFS

- **Renforcer le principe de bonne gouvernance dans les marchés publics;**
- **Améliorer l'efficience et l'efficacité des marchés publics;**
- **Formaliser et homogénéiser la méthodologie et les outils de management des risques entre les entités publiques tunisiennes ;**
- **Optimiser le système de contrôle des marchés publics en se concentrant sur les domaines à haut risque;**
- **Renforcer les capacités en matière des risques dans les marchés publics en Tunisie ;**



**La présente stratégie définit les principales orientations en matière de management des risques.**

**Elle vise à mettre en place une nouvelle vision et une façon de travailler encourageant l'administration publique tunisienne à adopter une approche proactive, plus responsable et méthodique face aux risques encourus dans les marchés publics.**

**Le cadre s'étend à l'ensemble des entités publiques tunisiennes centrales et régionales soumises au Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics:: 1) l'État, 2) les collectivités locales, 3) les établissements publics, 4) les établissements publics à caractère non administratif et 5) les entreprises publiques**

## **DÉFINITION ISO 31000:**

« LE RISQUE EST L'EFFET DE  
L'INCERTITUDE SUR LES OBJECTIFS »

LE RISQUE EST DÉFINI PAR  
UNE COMBINAISON DE LA GRAVITÉ ET DE  
LA PROBABILITÉ D'APPARITION



# Stratégie de Management des Risques dans les Marchés Publics en Tunisie



# GUIDE DE MANAGEMENT DES RISQUES DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN TUNISIE

Capture rectangulaire



# PROCESS DE PASSATION DES MARCHES

## PHASE PRE-SOUMISSION

Evaluation des besoins  
et analyse du marché

Planification et  
Budgétisation

Identification des  
spécifications ou  
exigences techniques

Choix de la Procédure  
de Passation du marché

Elaboration du DAO

## PHASE SOUMISSION

Publicité

Soumission des Offres

Evaluation des offres

Attribution du marché

## PHASE POST-SOUMISSION

Gestion du projet

RECEPTION

PAIEMENT

CLOTURE DU  
MARCHE



## Référentiel non exhaustif des Risques liés Aux Marchés Publics Tunisiens

Phases du processus d'acquisition	Étapes du processus	Objectif	Risques identifiés	Conséquences possibles
Pré-soumission	Analyse des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la nature et l'étendue des besoins à satisfaire</li> <li>• Définir les besoins de manière exhaustive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation vague, imprécise, incomplète ou erronée (en termes de quantité et de performance) des besoins</li> <li>• Estimation du besoin inadéquate, incomplète ou absente : surévaluation ou sous-évaluation de l'estimation du projet</li> <li>• Capacités insuffisantes pour analyser les besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non obtention du meilleur rapport qualité prix</li> <li>• Retard ou impossibilité pour l'entité publique de fournir les services et infrastructures aux citoyens</li> <li>• Recours aux procédures d'urgence pour les achats non programmés</li> <li>• Appel d'offres infructueux,</li> <li>• Faible niveau de la concurrence</li> <li>• Impact négatif sur la réputation de l'entité publique ayant un impact sur la confiance des citoyens</li> <li>• Dépassement budgétaire</li> <li>• Achats non conformes aux besoins</li> <li>• Achats obsolètes ou non conformes à la réalité du marché</li> <li>• Introduction d'avenants au cours de l'exécution du contrat</li> <li>• Limitation de la participation des PME aux marchés publics</li> </ul>
	Analyse des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des analyses ou des études de marchés en ligne avec la réalité du marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du marché insuffisante /manque d'activités de benchmarking</li> <li>• Absence de documentation</li> <li>• Utilisation de sources limitées ou obsolètes pour l'analyse du marché</li> <li>• Capacités insuffisantes pour analyser les marchés</li> </ul>	
	Planification et budgétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les différents éléments impactant les délais</li> <li>- Satisfaire des besoins en qualité, en quantité et en temps opportun</li> <li>- S'assurer de la disponibilité des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Au niveau des ressources humaines</u></li> <li>• Capacité insuffisante dans le domaine de planification et budgétisation</li> </ul>	

financements suffisants  
- S'assurer de la disponibilité des autorisations et études préalables exigées

• Capture rectangulaire  
• Capture rectangulaire

- Multiplicité des intervenants et absence de point focal en charge de coordonner les processus
- Budgétisation irréaliste ou crédits indisponibles
- 

- Au niveau organisationnel

- Manque de contrôle et absence de tableau de suivi
- Planification non alignée avec le processus global de prise de décision d'investissement
- Influence d'acteurs externes sur les décisions de planification et budgétisation
- Absence de programmes réservés aux PME
- Mauvaise planification des marchés publics
- Planification non alignée avec le processus global de prise de décision d'investissement

- Au niveau du PPM

- Absence de plan prévisionnel
- PPM non-exhaustif et ou insuffisamment détaillé




**Identification des spécifications ou exigences techniques**

- Répondre exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire (Art 10 DMP)
- Assurer l'égalité, la liberté d'accès aux marchés publics et la non-discrimination des solutions proposées

- Passation de marchés non-inscrits sur le PPM
- Non-respect du délai de publicité réglementaire (-30 jours) du PPM
- Non publication sur le site TUNEPS

- Manque de coordination entre les différentes parties en charge de développer les spécifications
- Spécifications techniques ou cahier de charges vagues
- Capacités limitées pour l'identification des spécifications et exigences techniques
- Recours non justifiés aux mêmes bureaux d'étude en particulier lors d'élaboration des petites études
- Spécifications techniques adaptées à une entreprise ou technologie spécifique (orientés)
- Non prise en compte des capacités des entrepreneurs, des producteurs, des prestataires de services et des bureaux d'études nationaux et les objectifs du développement durable
- Spécifications techniques non conformes aux normes ou références (le cas échéant)
- Cahiers des Charges orientés vers

			un fournisseur particulier
<b>Choix de la procédure de passation des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre le meilleur rapport qualité prix en temps opportun selon les conditions du marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de justifications appropriées pour l'utilisation de procédures non concurrentielles</li> <li>• Abus de procédures non concurrentielles sur la base d'exceptions légales</li> <li>• Choix d'une procédure de passation inadaptée au type d'achat</li> <li>• Non-respect des seuils de passation des marchés publics</li> </ul>	
<b>Préparation des documents administratifs du DAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les droits et obligations de chaque partie de façon équilibrée conformément à la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non recours aux DAO types</li> <li>• Discordances entre les différents documents constituant le DAO</li> <li>• Formule de variation des prix/ coefficients de pondération non alignés avec la réalité du marché</li> </ul>	



**Préparation des  
documents  
administratifs du  
DAO**

• Assurer une évaluation objective, non-discriminatoire proportionnelle aux besoins de l'entité publique et en ligne avec la réalité du marché.

- Critères de sélection et d'attribution définis subjectivement ou limitant la concurrence
- Critères imprécis, ambigus et ou excessifs (conséquence)
- Critères formulés de manière à prédéterminer le choix du fournisseur (orientés)
- Attribution du marché à un fournisseur non qualifié



- Assurer la transparence et l'égalité d'accès aux marchés publics

- Absence d'informations qui doivent obligatoirement figurer dans l'avis d'AO
- Délais de soumission accordé non respecté et/ ou irréaliste par rapport à l'objet de l'AO
- Avis d'AO non publié sur le Portail National des Marchés Publics
- Date de publication de l'avis d'AO différente de celle mentionnée au PPM
- Informations différentes entre celles mentionnées dans l'Avis d'AO et le DAO
- Transmission d'informations privilégiées à certaines entreprises (avant la publication officielle ou transmission de plus d'informations)

- Non obtention du meilleur rapport qualité prix (Offres financières élevées)
- Retard ou impossibilité pour l'entité publique de fournir les services et infrastructures aux citoyens
- Appel d'offre infructueux,
- Faible niveau de la concurrence
- Manque d'intérêt de fournisseurs potentiels
- Impact négatif sur la réputation de l'entité publique ayant un impact sur la confiance des citoyens
- Dépassement budgétaire
- Achats non conformes aux besoins
- Achats obsolètes ou non conformes à la réalité du marché
- Introduction d'avenants au cours de l'exécution du contrat

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponses aux demandes d'éclaircissements non-disséminées à tous les soumissionnaires</li> <li>• Changement des spécifications techniques ou méthodologie d'évaluation après publication de l'avis d'appel d'offres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation de la participation des PME aux marchés publics</li> </ul>
		<b>Capture rectangulaire</b>		
	<b>Soumission des offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recevoir des offres compétitives dans les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indisponibilité du DAO pendant la période de préparation des offres</li> <li>• Durée de préparation des offres insuffisante face à la complexité de la procédure</li> <li>• Entente entre les différents soumissionnaires</li> </ul>	
	<b>Évaluation des offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une évaluation objective conformément aux critères et à la méthodologie prévue dans les cahiers des charges conformément à la réglementation en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation et analyse erronée des offres</li> <li>• Manipulation de l'évaluation des offres au profit d'un fournisseur</li> <li>• Manque d'encadrement lors de l'ouverture des plis</li> <li>• Élimination d'offres sans justification</li> </ul>	
	<b>Attribution du marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclure le contrat à temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours à l'encontre des décisions d'attribution des marchés</li> <li>• Offre financière soumise initialement non représentative de la réalité du marché dû à la</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Capture rectangulaire</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• variation des prix des intrants et à la fluctuation du taux de change</li> </ul>	
--	--	--	---	--

<p><b>Post adjudication</b></p>	<p><b>Gestion des contrats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la bonne exécution du marché conformément aux cahiers des charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi/ et ou supervision de l'exécution du contrôle faible/ insuffisant ou absent</li> <li>• Capacité insuffisante des agents publics pour gérer le contrat</li> <li>• Non-respect des clauses du contrat en cours d'exécution</li> <li>• Modifications substantielles des conditions du contrat ou apparition de prestations non prévues</li> <li>• Sous-traitance sans l'accord préalable de l'acheteur public</li> <li>• Absence de mise en œuvre des garanties demandées en cas d'exécution non conforme</li> <li>• Défaillance du titulaire du marché</li> <li>• Fluctuation du taux de change et augmentation des prix des intrants</li> <li>• Avantage(s) injustifié(s) accordé(s) au titulaire du marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de « l'équilibre financier » du contrat en faveur du titulaire du marché</li> <li>• Coûts supplémentaires (couts supplémentaires, intérêts moratoires, etc.)</li> <li>• Retard d'exécution et retard de livraison</li> <li>• Dépassement budgétaire</li> <li>• Résiliation du marché</li> <li>• Litiges</li> <li>• Crédibilité et réputation de l'entité publique remises en question</li> <li>• Introduction d'avenants prolongeant les délais d'exécution avec ou non des coûts plus élevés</li> <li>• Mauvaise gestion des deniers publics</li> </ul>
---------------------------------	------------------------------------	---	--	--



	<b>Réception</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des biens, services et travaux à temps et conformément à la quantité et la qualité déterminées dans le contrat de marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison de biens ou prestation de services ou travaux non conforme aux conditions du marché (en termes de quantités livrées et de qualité)</li> <li>• Substitution de produits ou travaux de mauvaise qualité ou service non conformes aux spécifications du contrat</li> </ul>	
	<b>Paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les délais de paiement réglementaire</li> <li>• Payer les prestations et livraisons effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de séparation entre les fonctions financières et/ou manque de supervision des agents publics</li> <li>• Fausse ou double facturation de produits et services non fournis</li> <li>• Suivi inadéquat de la gestion financière du contrat</li> <li>• Cumul de tâches incompatibles (agents-responsables de passation des marchés et de l'administration financière et comptable)</li> <li>• Mauvaise ou non application de la formule de révision des prix</li> <li>• Retard de paiement</li> </ul>	
	<b>Clôture du marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Procéder à la Réception définitive</li> <li>* Dossier de règlement définitif</li> <li>* Libération des cautions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dépassement de la durée de garantie,</li> <li>* Retard ou absence de règlement définitif</li> <li>* Non application des pénalités de retard</li> <li>* Non restitution des cautions bancaires à temps</li> </ul>	

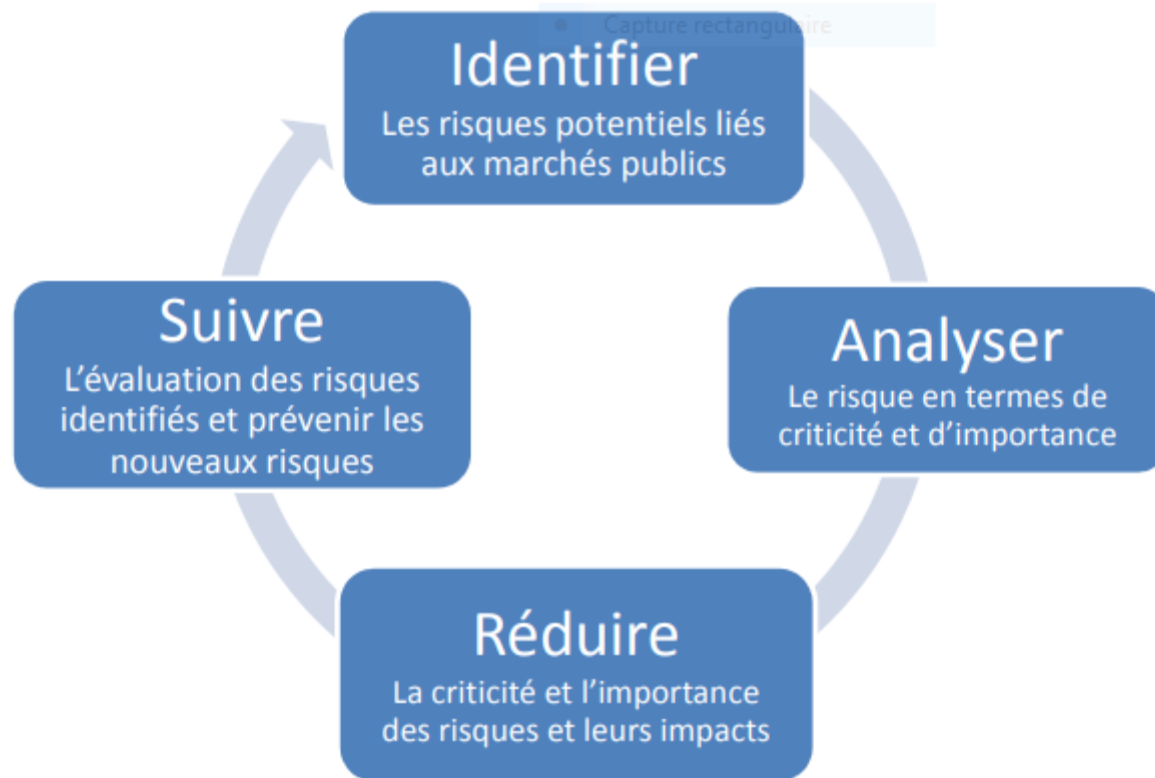


# CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques a pour objectifs de :

- Mesurer la criticité des risques ;
- Avoir un repère de comparaison dans le temps permettant également d'effectuer un suivi des risques;
- Ajuster les moyens existants de maîtrise des risques et/ou mettre en œuvre un plan d'action adéquat pour sa maîtrise;
- Aider le management dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles relatives à la passation des marchés publics ;
- Alimenter le plan d'audit interne en mettant en lumière les activités où se concentrent les risques critiques.

## La gestion des risques: cycle vertueux



# EVALUATION DES RISQUES: ECHELLE DE COTATION

## Exemple d'échelle de Vraisemblance

V

Cotation	Qualification	<u>Sur la base d'une fréquence annuelle</u>	<u>Sur la base d'une probabilité de survenance annuelle</u>
		Définition	Définition
4	Très probable	Plus de vingt fois par an	>75% chance de survenir
3	Probable	Six à vingt fois par an	50% à 75% chance de survenir
2	Improbable	Deux à cinq fois par an	25% à < 50% chance de survenir
1	Très improbable	Une fois par an	< 25% chance de survenir

## Exemple d'échelle de gravité

G

Cotation	Degré de gravité	Définition
4	Très grave	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Augmentation du coût / budget &gt; 50 %</li><li>2. Dépassement du délai initial &gt; 6 mois</li><li>3. Couverture médiatique négative nationale et internationale impactant la réputation de l'entité (télévision et journaux)</li><li>4. Pourcentage de produits / services non conformes ou défectueux &gt; 50%</li><li>5. Pourcentage de produits et services ne correspondant pas au besoin &gt; 50%</li></ol>
3	Grave	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Augmentation du coût / budget &gt; 30 et ≤ 50 %</li><li>2. Dépassement du délai initial &gt; 3 mois et ≤ 6 mois</li><li>3. Couverture médiatique négative locale (long terme) impactant la réputation de l'entité</li><li>4. Pourcentage de produits / services non conformes ou défectueux &gt; 30% et ≤ 50%</li><li>5. Pourcentage de produits et services ne correspondant pas au besoin &gt; 30% et ≤ 50%</li></ol>
2	Moyen	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Augmentation du coût / budget entre &gt; 10% et ≤ 30%</li><li>2. Dépassement du délai initial &gt; 31 Jours et ≤ 3 mois</li><li>3. Couverture médiatique négative locale (court terme) impactant la réputation de l'entité</li><li>4. Pourcentage de produits / services non conformes ou défectueux &gt; 10% et ≤ 30%</li><li>5. Pourcentage de produits et services ne correspondant pas au besoin &gt; 10% et ≤ 30%</li></ol>
1	Faible	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Augmentation du coût / budget ≤ 10 %</li><li>2. Dépassement du délai initial ≤ 31 jours</li><li>3. Couverture médiatique négative faible</li><li>4. Pourcentage de produits / services non conformes ou défectueux ≤ 10 %</li><li>5. Pourcentage de produits et services ne correspondant pas au besoin ≤ 10%</li></ol>

## Exemple d'échelle de criticité

Cr

Criticité du risque (Cr) = Vraisemblance \* Gravité (Cr = V \* G)

Criticité	Degré de Criticité		Description de la criticité
Risque Mineur	Vert	$1 \leq Cr \leq 3$ Risque maîtrisé	Impact limité/une perturbation mineure des activités quotidiennes. Le risque se réalise rarement, toutefois un plan d'actions à long terme peut être envisageable.
Risque Modéré	Jaune	$3 < Cr \leq 8$ Risque à surveiller	Perturbation modérée des activités quotidiennes. Le risque nécessite un plan d'actions à moyen terme pour le maîtriser.
Risque Elevé	Orange	$8 < Cr \leq 12$ Risque à diminuer	Le risque doit être traité avec un haut niveau de priorité nécessitant un plan d'actions à court terme.
Risque Critique	Rouge	$Cr > 12$ Risque prioritaire	Impact catastrophique. Le risque requiert une action immédiate et doit être traité en priorité jusqu'à ce que le niveau de risque soit réduit à un niveau acceptable.

**Tableau 5: Cartographie des risques**

Le tableau ci-dessous présente un exemple de matrice des risques nécessaire pour établir la cartographie des risques.

<b>MATRICE 4x4</b>	<b>Échelle de Vraisemblance</b>			
<b>Échelle de Gravité</b>	<b>Très improbable</b> 1	<b>Improbable</b> 2	<b>Probable</b> 3	<b>Très probable</b> 4
<b>Très grave</b> 4	Modéré 4	Modéré 8	Elevé 12	Critique 16
<b>Grave</b> 3	Mineur 3	Modéré 6	Elevé 9	Elevé 12
<b>Moyen</b> 2	Mineur 2	Modéré 4	Modéré 6	Modéré 8
<b>Faible</b> 1	Mineur 1	Mineur 2	Mineur 3	Modéré 4

# PLAN D'ACTION

## \* DIFFUSION DES DEUX DOCUMENTS

Stratégie de Management  
des Risques dans les  
Marchés Publics en  
Tunisie



GUIDE DE MANAGEMENT DES  
RISQUES DANS LES MARCHÉS  
PUBLICS EN TUNISIE

**A TOUS LES ACHETEURS PUBLICS AU NIVEAU CENTRAL ET REGIONAL**

- \* ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION SUR LE MANAGEMENT DES RISQUES,
- \* ORGANISATION DE FORMATION SPECIFIQUE POUR ARRETER LA TYPOLOGIE DES RISQUES PAR NATURE DE PRESTATIONS (ETUDES-TRAVAUX-FOURNITURES-SERVICES) ET PAR PARTICULARITE (ETUDES BATIMENTS CIVILS),
- \* ELABORATION D'UN GUIDE DE MANAGEMENT DES RISQUES PROPRE A CHAQUE ACHETEUR,

**A MOYEN TERMES UNE MAITRISE DES RISQUES PERMETTRA D'INSTAURER UN  
CONTRÔLE A POSTERIORI**





Vous êtes fournisseur ou acheteur public  
Inscription Connexion

HAICOP ▾ PROCÉDURES DES MARCHÉS PUBLICS ▾ LÉGISLATION DOCUMENTATION FAQ

Consultez  
les appels d'offres

Consultez  
les résultats des AOs

Mots clés, Avis, Résultats, Plans prévisionnels...



# Bienvenue sur le nouveau portail national de la commande publique

Prière finalisez votre enregistrement via ce lien

Prière finalisez votre enregistrement via ce lien

**NOS MODULES DE FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS**

Consultez

## Découvrez les derniers

Plans prévisionnels, Avis d'appels d'offres, et Résultats

**PLANS PRÉVISIONNELS**

Travaux

Pause de conduite

Publié le :01-11-2021

**APPELS D'OFFRES**

Etudes

marché négocié 66 sipmlifié etudes

Publié le :30-09-2021

**RÉSULTATS**

Etudes

marché négocié 66 sipmlifié etudes

Publié le :07-09-2021



- Mes plans prévisionnels <
- Mes appels d'offres <
- Mes intentions de marchés négociés <
- Mes fiches de suivi <
- Les formations <
- Messagerie <

Espace acheteur public

# Tableau de bord

Capture Plein écran

Nous vous souhaitons la bienvenue sur votre Espace

<p>MES PROJETS</p>  <p><b>1</b></p> <p>PROJETS</p>	<p>RÉSULTATS</p>  <p><b>0</b></p> <p>RÉSULTATS PUBLIÉS</p>
--	---

## PLAN D'ACTION

- \* REUNION D'INFORMATION AVEC LES PRINCIPAUX ACHETEURS PUBLICS ET REMISE DU LOGO ET MOT DE PASSE POUR CHAQUE REPRESENTANT POUR EFFECTUER LES TESTS DURANT LA PERIODE DU 02-11-2021 AU 08-11-2021,**
- \* JOURNEE D'INFORMATION AU CSI POUR LES ACHETEURS AU NIVEAU CENTRAL ET REGIONAL (GRAND TUNIS) ANIMEE PAR ONMP POUR DISCUSSION DU CONTENU DU NOUVEAU SITE WEB ET SES FONCTIONNALITES ET SOULEVER LES REMARQUES ISSUES DE LA PERIODE DES TESTS,**
- \* VALIDATION DU SITE WEB ET ENTREE EN VIGUEUR (Prévu fin Novembre 2021),**
- \* COMMENCEMENT D'UTILISATION DU NOUVEAU SITE OFFICIELLE EN PREMIER LIEU AU NIVEAU CENTRAL ET REGIONAL (GRAND TUNIS),**
- \* GENERALISATION DU NOUVEAU SITE WEB PAR TOUS LES ACHETEURS PUBLICS DU MINISTERE**



**Merci pour  
votre attention**